

1984  
JANVIER

# INFO-TÜRK INFO-TÜRK INFO-TÜRK

bulletin mensuel • monthly bulletin • maandelijks bulletin

86

8EME ANNEE • EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION  
ET DE DIFFUSION • INFO-TURK-SQUARE Ch.M.WISER 13/2 -  
1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 • ABONNEMENT  
ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45 • ISSN 077 - 9664

## les "chicago boys" à la tête de l'économie turque

Enfin... Le processus de soi-disant "retour à la démocratie" en Turquie s'est achevé le 13 décembre avec la formation d'un cabinet dominé par des technocrates sous la houlette d'un monétariste convaincu, le vainqueur des élections Turgut Ozal. Bien que les compétences en matière de maintien de l'ordre demeurent toujours entre les mains des militaires, ce sont désormais les "Chicago Boys" turcs qui seront à la tête de l'économie turque!

L'ironie du sort veut que la présentation du programme de gouvernement monétariste a coïncidé avec la publication d'une attaque de la Banque d'Angleterre contre le monétarisme de Milton Friedman, mais ce qui est fait est fait. N'est-ce pas la volonté de 52,75 pour-cent des électeurs turcs qui ont voté pour le Parti de la Mère-Patrie (Ana-P) de Ozal? Bien qu'ils aient voté ainsi pour infliger un gifle claire et nette aux militaires qui avaient ouvertement soutenu le Parti de la Démocratie nationaliste (MDP) du général Sunalp —et ce, dans le cadre de cette parodie d'élections—, le prix qu'il leur faut payer pour cet acte de défi, c'est de subir une fois de plus les mesures monétaristes draconiennes imposées par le FMI.

Le rideau du nouveau théâtre politique auquel on entend confier la mise en scène de ce leurre que constitue la "démocratie" militariste, s'est levé le 24 novembre à l'occasion de la réunion d'investiture de la Grande Assemblée nationale turque. Pendant toute la journée, le peuple de Turquie a écouté le serment diffusé 399 fois par la Radio d'Etat, qui était prononcé par les députés des trois partis jurant sur leur honneur de demeurer loyaux envers les principes d'Atatürk et la Constitution du général Evren.

Le 6 décembre, à 12 jours d'intervalle, l'élection du Bureau de la Grande Assemblée nationale marqua la dissolution automatique du Conseil National de Sécurité qui avait gouverné la Turquie depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980, et sa transformation en Conseil présidentiel.

Tout d'abord, le député du Parti de la Mère-Patrie pour la province de Trabzon, Necmettin Karaduman, âgé de 57 ans, fut élu Président de l'Assemblée au second tour, grâce au soutien de l'Ana-P et du MDP. En fait, l'amiral en retraite Bülent Ulusu qui dirigea le gouvernement militaire pendant trois ans, fut dès le départ un candidat favori pour la présidence de l'Assemblée. Cependant, sa candidature s'était heurtée à une forte opposition de la part des députés de l'Ana-P qui occu-

BONNE  
ANNEE



pent 211 des 400 sièges. Les responsables et députés de ce parti mirent Ozal en garde contre le fait que l'élection d'Ulusu risquait de mettre la nouvelle administration civile dans une situation embarrassante aux yeux de la communauté internationale, car ainsi le Président de l'Assemblée serait le numéro 2 sur la liste de préséance de l'Etat et assumerait les pleins pouvoirs en qualité de Président de la République *ad interim*, en cas de voyage à l'étranger ou de décès du général Evren. Cet argument des députés fut accepté par le Conseil présidentiel et par Ulusu lui-même, et Karaduman — ancien gouverneur devenu par la suite homme d'affaires — se retrouva Président de la Grande Assemblée nationale. Deux jours plus tard, les trois partis se partagèrent sans problème les postes de vice-présidents de l'Assemblée.

L'élection du Bureau donna le feu vert à la mise en route de cérémonies pompeuses conçues par la junte pour célébrer l'achèvement du processus de "retour à la démocratie".

Les cinq chefs d'armée formant la junte militaire s'étant retirés, les nouveaux chefs des Forces armées, le chef d'état-major Necdet Urug, le Commandant des Forces terrestres Haydar Saltik, le Commandant de la Force aérienne Halil Sözer, le Commandant de la Marine Zahir Atakan et le Commandant de la Gendarmerie Mehmet Buyruk furent officiellement investis de leurs nouvelles fonctions, et ce après que des cérémonies séparées eussent été célébrées à leurs quartiers-généraux respectifs.

Quant aux quatre commandants en retraite, ils s'installèrent cette fois dans les quatre sièges du Conseil présidentiel.

Toutefois, avant d'abandonner le pouvoir législatif, le CNS promulgua au tout dernier moment une nouvelle loi interdisant formellement aux principaux dirigeants des anciens partis, qui s'étaient déjà vu interdire toute activité politique pendant 10 ans, de faire des "remarques déobligeantes" au sujet du passé, du présent et du futur de la Turquie, les déclarations positives étant par contre autorisées.

La "loi d'adieu" de la junte interdit également aux dirigeants, et anciens administrateurs et membres des partis proscrits soit par la Cour constitutionnelle, soit par le CNS, de faire des déclarations susceptibles de faire renaître les "chamailleries politiques" de l'époque qui précéda le 12 septembre, sous peine de trois mois à un an de prison. Un autre article étend cette restriction à l'ensemble des citoyens qui risquent d'écopier de la même peine s'ils transgressaient la loi.

Le fait le plus important, c'est que les décrets et décisions pris par le CNS, ne seront pas sujet à discussion ou à critique, et ce en vertu de la loi prévoyant de trois mois à un an de prison pour le contrevenant. Si l'un des délits mentionnés dans la loi était commis dans des zones soumises à la loi martiale, les procès se dérouleront devant les tribunaux militaires.

Le pouvoir militaire a-t-il réellement pris fin? Pour trouver la réponse à cette question, il suffit à un lecteur de se référer aux *Bulletins* précédents explicitant la nouvelle structure de l'Etat turc. Comme le faisait observer le *Guardian* du 8 décembre, "le retrait progressif du pouvoir militaire a laissé l'armée retranchée dans de nombreux secteurs-clé, et par le truchement du général Evren elle peut exercer son droit de veto au cas où le nouveau parlement tenterait de défaire le système politique créé au cours de ces trois dernières années... En réalité, la version étriquée de démocratie mise en place par les généraux ne se maintiendra qu'aux conditions qu'ils ont eux-mêmes fixées. Toutes les opinions critiques et déviations ont été proscrites.

Quant aux nouveaux chefs des Forces armées — et ce, malgré le fait qu'ils n'étaient pas membres de la junte — le nouveau chef d'état-major Necdet Urug et le nouveau commandant des Forces terrestres Haydar Saltik avaient déjà figuré dans la programmation et l'exécution du coup d'Etat. Il est de fait qu'à la suite du coup d'Etat militaire, *l'International Herald Tribune* du 13 septembre 1980 signala que: "Un des dirigeants-clé, le général Haydar Saltik, qui a été nommé secrétaire général du nouveau Conseil de Sécurité, a assisté à de nombreux séminaires et réunions de programmation du commandement de l'CTAN et a été décrit comme une 'figure familière' par une source de l'OTAN". Le général Urug, qui commandait la 1ère Armée turque à Istanbul à l'époque du coup d'Etat, était lui aussi une figure familière pour les sources de l'OTAN, puisqu'il avait travaillé au quartier-général de l'CTAN. Au cours des trois années de régime militaire, tous deux se sont distingués comme les "hommes forts" de l'armée. En 1981, ils échangèrent leurs postes, alors que le général Saltik assumait la direction de la 1ère Armée turque et du commandement de la loi martiale à Istanbul, le général Urug occupa le poste de secrétaire général du CNS. Ainsi, chacun d'entre eux a accumulé une large expérience dans l'interventionnisme de l'armée dans les affaires d'Etat.

Qui plus est, selon la nouvelle Constitution, un nouveau Conseil National de Sécurité sera constitué qui, sous la houlette du Président de la République, comprendra le Chef d'état-major, les quatre commandants des Forces armées, ainsi que le premier ministre et les ministres de la Défense, de l'Intérieur et des Relations extérieures, — soumettra au Conseil des Ministres son point de vue sur les décisions à prendre et sur la nécessaire coordination à assurer en vue de la formulation, la définition et la mise en oeuvre de la politique de sécurité nationale de l'Etat.

Sitôt cette parodie de transition à un pouvoir civil achevée, le lendemain les quatre généraux firent leur première apparition publique habillés en civil, alors qu'ils écoutaient de la galerie du parlement les discours de leur chef Evren, Président de la République.

Dans son discours, affirmant que l'armée se retirait dans ses casernes, Evren exhorta le nouveau parlement: "L'intervention militaire du 12 septembre 1980 fut réalisée dans le but de stopper le terrorisme qui avait entravé la démocratie dans le pays. Il ne faudrait pas que les Forces armées turques aient à faire face à des circonstances où il ne reste plus d'autre solution que la prise du pouvoir par l'armée."

Il n'oublia pas de défier les critiques occidentales à l'adresse du régime qu'il avait instauré: "Il ne m'est pas possible d'assimiler la bonne volonté de certains pays européens à leur attitude négative à l'égard de la Turquie, alors qu'elle se propose de rétablir entièrement la démocratie. Je crois sincèrement qu'à l'avenir vous (les nouveaux députés) répliquerez de manière appropriée à de tels pays, chaque fois qu'ils tenteront à nouveau de recourir à pareille approche."

Puis, une fois ces cérémonies terminées, recevant Turgut Ozal au Palais présidentiel, Evren nomma ce "Chicago Boy" turc premier ministre de Turquie. Ce n'était guère une surprise, puisque Ozal était le vainqueur des élections. Qui plus est, après son élection intervenue en dépit de l'opposition d'Evren, Turgut Ozal assura le "Chef" que son futur gouvernement ferait sienne l'attitude des militaires dans la question des droits de l'homme. Après sa nomination au poste de premier ministre, il confirma sa loyauté envers Evren: "Je vous remercie, ainsi que les Forces armées, d'avoir ramené le pays du bord du gouffre. Je crois

./..

fermement que sous votre direction nous traverserons avec succès cette période."

Le seul souci qui prévalait était de constituer un cabinet qui fût acceptable à Evren et de mettre en pratique son programme monétariste. Une semaine plus tard, lorsqu'il se rendit au Palais présidentiel afin d'y soumettre à Evren sa liste de ministres dans l'espoir d'obtenir l'approbation immédiate de ce dernier, il revint les mains vides. On annonça que le Président exerçait son droit d'examiner les noms des ministres. En fait, c'en avait tout l'air qu'une bagarre se déroulait pour la suprématie.

Le 13 décembre, la liste de 21 ministres sous la houlette de Ozal fut approuvée par Evren. Le nouveau gouvernement est dominé par 10 ingénieurs et 6 économistes qui, par le passé déjà, avaient collaboré avec Ozal et partagent ses vues monétaristes. Le cabinet comprend également deux médecins et un ancien gouverneur, un général d'aviation en retraite et un diplomate de carrière.

Le portefeuille de vice-premier ministre fut confié à Kaya Erdem, l'ancien ministre des Finances qui collabora avec Ozal à l'élaboration du programme de "relance" économique de Turquie en 1980, lequel programme avait été imposé par le FMI.

Ozal choisit hors du parlement un diplomate de carrière pour le poste de ministre des Relations extérieures: Vahit Halefoglu, 64 ans, qui avait pris récemment sa retraite, alors qu'il était ambassadeur de Turquie à Moscou.

Le nouveau premier réaffirma son attachement à l'économie de marché le 19 décembre, à l'occasion de la présentation de son programme gouvernemental au parlement.

La ligne de force de ce programme est une tentative de tenir l'inflation sous contrôle. Il y est dit que l'inflation doit être ramenée en cinq ans du niveau actuel de 40 pour-cent à moins de 10 pour-cent. Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme d'un an est relevé au-dessus du niveau d'inflation, jusque 52 pour cent, alors que la taxe sur les intérêts de l'épargne subit une réduction. Les contrôles sur les importations et exportations seront libéralisés et des mesures indicatives seront prises en faveur de l'investissement dans les projets orientés vers l'exportation à rendement immédiat. Le capital étranger sera lui aussi encouragé.

Les entreprises publiques déficitaires connaissent un grave revers. Désormais ils ne recevront plus de subsides. Quant à celles, en revanche, qui sont rentables, on procédera à la vente de leurs actions.

Ces mesures ne sauraient constituer une surprise. Il s'agit, dans une large mesure, d'une réplique de l'accord *stand-by* conclu avec le FMI en 1980, et on espère qu'elles seront accueillies d'un oeil favorable par la délégation du FMI, attendue à Ankara le mois prochain.

La première mesure en vue de la mise en oeuvre de la politique économique d'Ozal avait déjà été prise avant la présentation du programme. L'"Opération Bureaucratie" eut pour effet de démanteler plusieurs ministères et de créer une administration économique fortement centralisée, directement subordonnée à Ozal et composée de ministres qui sont connus comme étant son "brain trust".

Comme il fallait s'y attendre, afin de rassurer les chefs au Palais présidentiel ainsi que les commandants de l'armée, le programme gouvernemental s'engage à poursuivre la lutte contre le terrorisme et déclare que la suspension de la loi martiale se ferait par phases. Quant aux droits de l'homme, le nouveau gouvernement a exprimé verbalement son attachement à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que le programme du gouvernement Ozal concorde entièrement avec les

directives de la junte, telles que formulées dans la Constitution. Il n'empêche que Ozal se trouve devant une tâche difficile. Tout d'abord, le bien-être social sera difficile à réaliser dans un pays qui subit déjà de réelles pertes de salaire, des loyers et des prix grimpaient en flèche. Le peuple de Turquie a déjà payé le prix des mesures monétaristes. Désormais, même dans le cadre d'une "démocratie" militariste, les syndicats et partis politiques seront forcés de se faire l'écho du mécontentement des masses travailleuses.

Le 4 décembre, le président du Conseil électoral suprême déclara que tous les partis politiques qui ont rempli leurs obligations sur le plan de l'organisation, seront autorisés à participer aux élections locales prévues provisoirement pour 1984. Cela signifie que les véritables héritiers des défunts partis AP et CHP, respectivement le Parti de la Juste Voie (DYP) et le Parti de la Social-démocratie (Sodep) pourront prendre part à ces élections. Déjà les principaux dirigeants et anciens députés des partis qui existaient avant le coup d'Etat, ont commencé à s'inscrire dans ces deux partis, qui s'étaient vu exclus des dernières élections législatives. L'Ana-P devra alors faire face à une puissante opposition qui sera en mesure de contrôler les administrations locales à l'issue des prochaines élections municipales.

D'autre part, la centralisation de l'administration économique ne saurait faire oublier que les postes-clé à la tête de nombre d'entreprises économiques d'Etat étaient déjà occupés par les hommes-lige des militaires. Avant d'abandonner le poste de premier ministre, l'amiral Ulusu signa plus de 2.000 nominations, avec lesquelles la nouvelle administration de Ozal sera forcée de tenir compte. De plus, le CNS a décidé que les officiers qui avaient été nommés à des postes civils à l'issue du coup d'Etat, resteront un an de plus en fonction. Dans ces conditions, le "brain trust" de Ozal rencontrera assez bien de difficultés pour appliquer sans problème son programme.

Enfin, le gouvernement Ozal devra convaincre l'opinion internationale, et le Conseil de l'Europe en particulier, que la démocratie réelle ne tardera pas à s'épanouir en Turquie.

La Commission européenne des Droits de l'Homme a statué le 6 décembre, à l'issue de trois jours d'auditions à Strasbourg, que la plainte déposée par cinq pays européens, la France, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège et la Suède, était recevable. La procédure peut éventuellement aboutir à l'exclusion de la Turquie du Conseil de l'Europe, auquel 21 pays ont adhéré.

Comme on le sait, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait déjà décidé que "le Parlement qui serait issu des élections du 6 novembre ne pourrait pas être considéré comme représentant démocratiquement le peuple turc" et que, comme tel, il ne pourrait être vraiment considéré comme une délégation habilitée à participer aux travaux de l'Assemblée parlementaire.

Quant aux relations avec les USA, le gouvernement précédant avait déjà signé un accord avec l'administration Reagan, autorisant l'utilisation de la base aérienne d'Incirlik, dans le sud de la Turquie, en vue du ravitaillement "limité", en troupes et en matériel, des forces américaines stationnées au Liban.

Ce nouvel accord, intervenu peu après la proclamation de la "République turque du Nord de Chypre", a déjà provoqué des réactions dans le monde arabe et pourrait mettre en péril le développement des relations commerciales et économiques avec les pays du Moyen-Orient.

En bref, les prochains jours pourraient réserver bien des surprises désagréables pour les "Chicago boys" turcs!



---

 TERREUR D'ETAT
 

---

## LE RAPPORT DE L'"HELSINKI WATCH"

Le comité américain "Helsinki Watch", qui fut fondé en 1979 dans le but de surveiller l'application, au niveau national et international, des dispositions relatives aux Droits de l'Homme, inscrites dans les accords d'Helsinki de 1975, a récemment publié un rapport sur "Les Droits de l'Homme dans le cadre de la transition de la Turquie vers la démocratie".

Le rapport se fonde en partie sur les informations réunies par Roland Algrant et Jeri Laber au cours d'une mission d'enquête en Turquie fin septembre 1983.

Critiquant le soutien apporté par l'administration américaine au régime turc, le rapport déclare:

"La destruction des centres de pensée et d'action indépendants jette les fondements du totalitarisme en Turquie, plutôt que d'une 'transition vers la démocratie'. (...) En tout cas, l'autoritarisme ne saurait être considéré comme 'bienveillant', lorsqu'il se fonde sur les souffrances de milliers de personnes embastillées dans des prisons militaires. (...)

"La Turquie est le troisième principal bénéficiaire d'aide militaire et économique américaine. En dépit du fait qu'en réaction aux abus commis par la Turquie dans le domaine des droits de l'homme, la Communauté Economique Européenne a gelé depuis 1981 un programme d'aide en faveur de la Turquie de \$625 millions, et en dépit des dispositions inscrites dans notre propre loi sur l'aide étrangère qui interdit l'octroi par le gouvernement américain d'une aide économique et militaire à ceux qui portent gravement atteinte aux droits de l'homme, l'administration Reagan continue à accroître son soutien financier à la Turquie. (...) Le fait que les USA aient pris la défense de la Turquie s'est non seulement révélé être une source de discorde entre les USA et leurs alliés ouest-européens, mais a également porté atteinte à la crédibilité de la politique suivie ailleurs par les USA dans le domaine des droits de l'homme. Ce fut particulièrement évident lors des discussions d'évaluation des accords de Helsinki à Madrid, lorsque les Etats-Unis condamnèrent violemment l'instauration de la loi martiale en Pologne, ce qui eut pour seul résultat que les pays du Bloc de l'Est et certains Etats neutres et non-alignés leur rappelèrent la situation en Turquie. L'émission télévisée de la USIA "Laissez la Pologne être la Pologne", qui connut une large diffusion en février 1982, fut un objet de dérision en Europe - y compris, dans certains cas, parmi ceux-là mêmes dont elle était censée servir la cause - à cause du fait que le premier ministre turc était apparu à l'écran pour condamner la loi martiale en Pologne. (...)

"Les citoyens turcs que nous avons rencontrés (en Turquie), hésitaient à prendre contact avec le person-

nel de l'ambassade des Etats-Unis. Certains étaient fermement convaincus que 'l'ambassade des Etats-Unis collabore avec la police secrète turc' et affirmaient que 'l'ambassadeur des Etats-Unis fait quasiment partie de la junte'. Plusieurs personnes signalèrent que peu avant l'arrestation des membres de l'Association pour la Paix, l'ambassade des Etats-Unis avait distribué gratuitement des bulletins de l'USIA présentant le Conseil mondial de la Paix comme une façade du Parti Communiste soviétique, et qu'une phraséologie identique était apparue par la suite dans l'acte d'accusation contre l'Association turque pour la Paix."

Dans son rapport de 103 pages, la délégation du comité américain "Helsinki Watch" fournit des éléments concernant la violation des droits de l'homme en Turquie.

## CHIFFRES CONTRADICTOIRES

Le rapport attire l'attention sur les chiffres contradictoires fournis par les autorités turques en matière d'arrestations et de détentions:

"En mai 1981, le gouvernement turc annonça qu'au cours des sept premiers mois qui avaient suivi le coup d'Etat - en date du 10 avril 1981 - 122.609 'extrémistes suspects' avaient été arrêtés. Le *New York Times* du 24 mai 1981 fait état d'un chiffre de 'plus de 100.000', attribué à un rapport de l'OTAN.

"En novembre 1981, un an après le coup d'Etat, les autorités turques affirmaient que 30.000 'extrémistes politiques' se trouvaient toujours sous les verrous, les uns ayant été reconnus coupables, les autres se trouvant dans l'attente de leur procès. Dans son *Rapport par pays sur les pratiques suivies en matière de droits de l'homme pour l'année 1982*, le ministère des Relations extérieures des Etats-Unis cite les statistiques émanant du gouvernement turc, soit 37.000 fin 1982. Le même *Rapport par pays* cite également d'autres chiffres: 56.486 personnes placées en détention en Turquie depuis l'instauration de la loi martiale en 1978, dont la moitié environ avaient été jugés et condamnés. Bien qu'il n'y ait aucun moyen de vérifier ces chiffres, il est évident que, même si l'on recourt aux statistiques officielles du gouvernement turc, il s'agit ici de quantités énormes de gens qui, sous la loi martiale, ont été placés en détention à un moment ou à un autre.

"Les chiffres les plus récents ont été fournis par les autorités turques le 7 juillet 1983. A ce jour, il s'agit des chiffres officiels les plus bas - 21.121 prisonniers politiques -, chiffres accueillis avec scepticisme tant en Turquie qu'à l'étranger. Les personnes que nous avons rencontrées en Turquie nous donnèrent des estimations non-officielles du nombre de prisonniers politiques, variant de 50.000 à plus de 100.000."

## TERREUR D'ETAT: NOUVELLES DONNEES

A l'approche des élections générales, le Bureau du premier ministre publia un rapport officiel intitulé "Le terrorisme et l'évaluation de la lutte contre le terrorisme".

Selon ce rapport, sur une période de 30 mois sl-

statut social:	nombre	pc	statut social:	nombre	pc
Etudiants	12.042	20	Employés	6.383	10
Sans-emplois	11.751	20	Enseignants	4.087	7
Indépendants	9.786	16	Ménagères	960	2
Ouvriers	8.573	14	Autres	6.925	11

lant du 12 septembre 1980 au 12 février 1983, les forces de sécurité auraient arrêté 60.481 personnes accusées d'avoir été impliquées dans la violence politique. La répartition des personnes arrêtées d'après les différentes catégories se présente comme suit:

Niveau d'études:	nombre	p.c.
Enseignement supérieur	9.487	15
Enseignement secondaire	21.360	35
Enseignement primaire	17.801	30
Autres	11.833	20
		./.

Groupes d'âge: nombre	pc	tendance politique	nombre	pc
Entre 16-25	33.377	55 Gauche	32.956	54
Entre 25-35	17.859	30 Mouvement kurde	3.921	7
Entre 35-45	6.680	11 Droite	8.198	14
Plus de 45	2.565	4 Autres	15.406	25

Le même rapport signale que sur une période de 51 mois allant du 26 décembre 1978, date de l'instauration de la loi martiale, au 31 mars 1983, les tribunaux de la loi martiale avaient condamné 32.650 personnes pour leurs actes ou opinions politiques.

peines de prison nomb.	pc	Tendances politiques des condamnés	nombre	pc
0-1 an	22.195	68,0		
5-5 ans	6.329	19,4		
5-10 ans	2.418	7,4	Gauche	17.494 53,6
10-20 ans	1.017	3,1	Mouvement kurde	689 2,1
plus de 20 ans	433	1,3	Droite	4.258 13,1
prison à vie	141	0,5	Autres	10.209 31,2
Peines de mort	117	0,3		

#### POPULATION CARCERALE

Il ressort d'un avis du premier ministre qu'au 31 mars 1983, après remise en liberté des personnes acquittées ou a-

yant purgé leur peine, le nombre de prisonniers ou de détenus politiques dans les prisons militaires s'élevait à 20.157:

	nombre	p.c
En garde à vue	650	3,2
En état d'arrestation	12.307	61,1
Condamnés à:		
0-1 an	2.522	12,5
1-5 ans	2.479	12,4
5-10 ans	1.154	5,7
10-20 ans	640	3,2
Plus de 20 ans	245	1,2
Prison à vie	72	0,3
Peines de mort	79	0,4

A la même date, 23 peines capitales avaient déjà été mises à exécution. Quatre des condamnés à mort s'évadèrent de la prison militaire et un autre fut abattu et tué lors d'une tentative d'évasion. (Il convient de souligner le fait que, selon un communiqué de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme du 19 février 1982, au cours des seuls 17 premiers mois qui suivirent le coup d'Etat, 170.958 personnes avaient été placées en garde à vue aux fins d'enquête préliminaire. Les chiffres officiels publiés par les autorités turques ne sont guère fiables, puisqu'ils contredisent ceux qui avaient été publiés antérieurement par les mêmes sources.)

#### CRI D'ALARME DU CEDRI

Le Comité européen pour la défense des réfugiés et des immigrés (CEDRI) a annoncé au cours d'une conférence de presse, le 15 novembre à Bruxelles, qu'au moment même où la junte turque organisait des élections "démocratiques", une délégation d'élus municipaux européens s'était vue brutalement refoulée de manière à ce qu'elle ne puisse pas observer le déroulement des élections à Fatsa.

Fatsa est une petite ville dont l'expérience de gestion municipale autogestionnaire fut brutalement interrompue par l'intervention de l'armée le 9 juillet 1980. Depuis, 770 de ses habitants sont emprisonnés, parmi lesquels 263 sont menacés de la peine de mort. Le plus jeune accusé, âgé de 13 ans au moment des faits, risque de 10 à 15 ans de prison, pour être l'auteur d'écrits et d'affichages sans autorisation.

C'était la quatrième délégation d'élus municipaux européens, soutenue par plus de 300 villes européennes et composée d'Anne-Marie Hanquet (conseiller communal de Liège), de Heidi Deneys (député suisse), de Fernando Abad Becquer (maire espagnol de Leganes) et de Frédéric Furet (municipaliste français).

Au cours de la conférence de presse, Mme Hanquet déclara que la délégation n'avait non plus pu entrer dans le camp militaire d'Amasya où se déroule depuis deux ans ce procès. A l'entrée du camp, les officiers avaient déclaré qu'en raison des élections le procès n'était pas public et qu'il faudrait revenir plus tard. Sur insistance de la délégation, l'adjoint du colonel commandant leur montra une circulaire, émanant des autorités d'Ankara, portant la mention "Secret" et envoyée à tous les camps militaires, qui précise que "Ne pouvant savoir si de telles délégations - Amnesty International, Conseil de l'Europe, Marché Commun, Commission des Droits de l'Homme - sont là pour faire de la propagande pour ou contre la Turquie, toutes ces délégations et celles s'en rapprochant ne peuvent assister aux procès jusqu'à la fin des élections législatives du 6 novembre 1983."

Dans le compte-rendu de la délégation, l'opération de refoulement de Fatsa est relatée dans les termes suivants:

"Le samedi 5 novembre... Nous arrivons à Fatsa à 14 h. Dès la sortie du bus nous sommes arrêtés par trois policiers en civil, revolver à la ceinture. Ils refusent de

décliner leur identité et affirment être colonels. Ils n'ont pas de mandat d'amener et nous obligent à les suivre jusqu'au Bureau de Tourisme qui sert également de deuxième poste de police à Fatsa et de bureau pour le sous-préfet qui est également capitaine dans l'armée et nouveau maire de Fatsa, nommé par le gouvernement au lendemain du putsch de 1980. Il est présent et nous ordonne de quitter immédiatement Fatsa car, dit-il, nous risquons de troubler l'ordre public à la veille des élections 'démocratiques'. Il ajoute qu'en tant que maire de Fatsa, il représente la population et qu'il est tout disposé à répondre à nos questions avant que nous ne retournions à Samsun. Nous réaffirmons notre désir de séjourner à Fatsa jusqu'au dimanche soir, à moins que l'on ne nous signifie officiellement et par écrit les raisons d'un tel refus. Nous exigeons que l'on nous libère pour que nous puissions trouver un hôtel-restaurant. 'Il n'y a plus de places disponibles dans les hôtels de Fatsa' disent-ils, mais ils sont disposés à nous amener à un restaurant pour y déjeuner. Nous les suivons donc et ils nous emmènent d'autorité à l'extérieur de la ville, dans un hôtel-restaurant situé à 4 km sur la route de Samsun. Là, nous demandons à la réceptionniste s'il y a des chambres disponibles. 'Oui' dit-elle tout d'abord, puis, sous le regard appuyé d'un des trois policiers 'Non', se reprend-elle en faisant un geste d'impuissance. Frédéric Furet demande à téléphoner au siège du CEDRI à Bâle et à l'ambassade de France à Ankara; le policier refuse et précise que nous pourrions faire tout ce que nous voudrions de Samsun. (...) Nous réitérons notre demande d'un écrit officiel signifiant en vertu de quelle loi notre présence à Fatsa est interdite; (...) Puis ils perdent les nerfs; deux d'entre-eux empoignent M. Furet par le revers de son veston, le soulèvent de son fauteuil et le traînent dans le hall de l'hôtel. Le reste de la délégation est également empoigné et on nous ramène de force au Bureau de Tourisme de Fatsa. (...) Leur proposition: 'Vous quittez Fatsa pour Samsun immédiatement ou bien vous allez tous en prison. Nous décidons que nous en avons assez appris sur la 'démocratie' à la veille des élections, et nous sortons du 'Bureau de Tourisme', escortés par les policiers et sous le regard de nombreux habitants.'

Ces mauvais traitements infligés à une délégation

internationale, ont entraîné des protestations de la part des ambassadeurs de France, d'Espagne, de Suisse et de Belgique auprès des autorités turques.

#### NOUVELLES CONDAMNATIONS

6.11, à Gölcük, 4 accusés au procès de Dev-Sol sont condamnés à 8 ans de prison.

16.11, à Izmir, 6 membres présumés de TKP/B condamnés à des peines allant jusque 6 ans de prison.

17.11, à Izmir, 14 membres de l'Association de la Jeunesse idéaliste condamnés à des peines de prison.

19.11, à Izmir, un procès de Dev-Yol aboutit à 4 peines de mort et 25 peines de prison.

21.11, à Izmir, un membre présumé de TDKP condamné à 4 ans de prison.

24.11, à Izmir, un autre procès de TDKP aboutit à la condamnation de 16 accusés à diverses peines de prison.

25.11, à Ankara, 2 membres présumés de Dev-Yol sont condamnés à la perpétuité et 9 autres à des peines allant jusque 20 ans de prison.

27.11, à Bandırma, 3 responsables d'une association culturelle interdite condamnés à 6 mois de prison.

30.11, à Istanbul, 19 accusés de "La Voie révolutionnaire du Peuple" se voient infliger des peines allant jusque 7 ans de prison.

#### NOUVELLES POURSUITES

En dépit des affirmations parlant d'un "retour à la démocratie", les procureurs militaires engagent de nouvelles poursuites contre d'anciens dirigeants politiques.

Le 10 novembre, le procureur militaire du commandement de la loi martiale intenta un procès contre les anciens parlementaires Nahit Mentese, Yigit Köker, Sırrı Atalay, Metin Tüzün et İhsan Sabri Caglayangil, ainsi qu'à l'encontre de deux fondateurs du Parti de la Grande Turquie, Hüsamettin Cindoruk et Mehmet Gölhan.

Les accusés avaient tous été placés sous surveillance dans un camps militaire à la suite de la fondation du Parti de la Grande Turquie, et privés de leur liberté pendant quatre mois. Atalay fut en outre président du Sénat, actuellement dissous, Mentese et Caglayangil assumèrent des fonctions ministérielles dans les gouvernements Demirel. Caglayangil, ancien ministre des Relations extérieures, est en plus accusé d'avoir adressé au ministre ouest-allemand des Relations extérieures une lettre critiquant le régime militaire.

En novembre, trois nouveaux procès furent intentés contre les responsables de trois syndicats: 16 responsables de Dev-Maden-İs et 13 de Sine-Sen, tous deux affiliés à la DİSK, ainsi que 20 responsables du syndicat indépendant İbank-İs. Les procureurs ont requis des peines allant jusque 15 ans de prison.

Autres nouveaux procès:

4.11, à Ankara, 133 noms ont été ajoutés sur la liste des accusés au procès central de Dev-Yol. Ainsi, le nombre total des accusés est passé à 707, et celui de ceux risquant la peine de mort, à 234.

21.11, à Ankara, 12 personnes accusées d'avoir travaillé pour THKP/C ont comparu devant un tribunal militaire. Le lendemain, un autre procès s'est ouvert à Istanbul contre 89 personnes accusées du même délit. Dans ces deux cas, les procureurs ont requis des peines allant jusque 15 ans de prison.

#### NOUVELLES ARRESTATIONS

10.11, à Bolu, 19 militants de gauche,

11.11, à Izmir, 12 membres présumés de la "Voie de la Révolution en Turquie",

16.11, à Balıkesir, 5 membres présumés de TKP,  
19.11, à Balıkesir, 5 membres présumés de TDKP  
sont arrêtés par les forces de sécurité.

#### PROCES DE PRESSE

L'un des académiciens renommés de Turquie, le professeur Yalçın Küçük, fut arrêté à nouveau le 14 novembre, en dépit du fait que la Cour militaire de Cassation avait annulé sa condamnation à 8 ans de prison pour éloge du communisme dans son livre "Pour une nouvelle République", et cela sous une autre inculpation. Le 3ème tribunal militaire du commandement de la loi martiale à Istanbul lança un nouveau mandat d'arrêt contre lui, avant qu'il ne fût relâché de la prison militaire, invoquant comme prétexte les nouvelles poursuites engagées contre lui par le procureur militaire pour "avoir insulté les Forces armées de l'État turc".

Le professeur Küçük se trouve en état d'arrestation depuis le 2 février 1983 et en août dernier il avait entamé une grève de la faim en signe de protestation contre les conditions de détention inhumaines dans les prisons militaires.

Le 3 novembre, à Istanbul, Attila Tanılğan, propriétaire de la firme de distribution de livres *Temel*, fut condamné à 7 ans et demi de prison par un tribunal militaire, sous l'inculpation d'avoir fait de la propagande en faveur du communisme, en diffusant des publications communistes.

Le 12 novembre, la Cour militaire de Cassation ratifia la condamnation à 10 mois de prison de Akın Simav, éditorialiste du quotidien *Demokrat Izmir*, qui avait été condamné pour un article publié dans ce journal en 1977.

Le même jour, à Istanbul, un enseignant nommé Mehmet Alp fut condamné à 6 ans et 8 mois de prison par une Cour pénale pour avoir enseigné à ses élèves un poème évoquant en termes élogieux la lutte contre un ordre social corrompu.

Le procès de deux journalistes, Hasan Karakaya et Alaaddin Özdeören, s'est ouvert le 26 novembre devant un tribunal militaire d'Istanbul. On les accuse de s'être livrés à de la propagande anti-laïque dans un article paru dans le quotidien *Milli Gazete*. Le procureur a requis une peine de 16 mois de prison pour chacun d'entre eux.

D'autre part, le commandement de la loi martiale d'Istanbul a engagé le 28 novembre des poursuites contre 13 metteurs en scène du Syndicat turc des acteurs retraités, qui avait été constitué en 1978 par des acteurs turcs renommés. Ils sont accusés d'avoir mené "des activités marxistes-léninistes" et risquent jusque 20 ans de prison.

#### INTERDICTIONS DE PUBLICATIONS

Le commandement de la loi martiale d'Istanbul a suspendu le 2 novembre la publication et distribution du quotidien *Tasvir*, mesure appliquée le 30 novembre au quotidien *Hürriyet*.

*Hürriyet*, le plus fort tirage de la presse quotidienne turque, a été interdit en raison du fait que ce journal avait publié dans sa chronique nécrologique l'avis de décès de İsmail Marat, président du Parti Communiste turc. Bien que le statut politique de Marat n'eût pas été mentionné dans l'avis communiqué par une personne non-identifiée, le quotidien de droite *Tercüman* lança le lendemain une campagne de dénonciation alléguant que les communistes avaient réussi à s'infiltrer dans un quotidien par le biais d'un avis de décès. A la suite de cette dénonciation, la publication a été interdite.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres décréta le 28 novembre 1983 l'interdiction d'introduire en Turquie 46 publications imprimées à l'étranger.

#### AZIZ NESIN PARALYSE

L'humoriste turc le plus renommé, Aziz Nesin, âgé de 69 ans, a subi un second infarctus le 26 novembre à Istanbul, à la suite de quoi son corps fut en partie atteint de paralysie.

Nesin est également président de l'Union des Ecrivains turcs (TYS) et, de même que les autres membres de l'Union, il passe en jugement devant un tribunal militaire sous l'inculpation d'en avoir fait une organisation clandestine. Chacun des accusés risque 15 ans de prison.

De plus, Aziz Nesin a été privé par les militaires du droit de voyager à l'étranger, alors qu'il a besoin d'être soigné dans un pays où la cardiologie est plus avancée qu'en Turquie.

Nesin est l'auteur de 72 livres humoristiques et a toujours été l'une des principales cibles des campagnes dirigées contre les intellectuels. Les procureurs lui ont intenté plus d'une centaine de procès et à différents moments il avait déjà été détenu pendant des périodes variables, en tout cinq ans.

#### MISSION D'ENQUETE DE LA FIJ

Hans Larsen, membre du Bureau de la FIJ et président du Syndicat des journalistes danois, a visité la Turquie du 18 au 26 octobre 1983, peu de temps avant les récentes élections.

La situation de la presse et des journalistes en général, d'après lui, était franchement déprimante. Bien qu'il n'y avait pas de censure formelle, les autorités militaires contrôlaient sévèrement la presse, en ordonnant la suspension de journaux, la détention de journalistes, en introduisant des procédures judiciaires qui n'étaient jamais conclues, en appelant les journalistes par téléphone, etc.

Des journalistes sont en prison, mais il est difficile d'en connaître le nombre exact.

Toutes ces mesures, et l'atmosphère qu'elles créent, amènent très aisément l'autocensure. Aucun journaliste turc ne refusera d'admettre franchement qu'il pratique l'autocensure à un degré assez considérable. Certains essaient de maintenir un équilibre subtil en faisant passer une critique indirecte entre les lignes.

Un exemple connu est celui de la publication de photos montrant les rangées de chaises vides à des meetings politiques lors de la campagne électorale.

Les propriétaires des principaux journaux turcs avaient été appelés à une réunion avec le général Evren à Ankara pour s'entendre dire qu'il fallait montrer plus d'enthousiasme et de soutien national aux élections.

On considère presque unanimement que la nouvelle loi sur la presse conduira à un contrôle intérieur beaucoup plus sévère des journalistes et des rédacteurs en chef. Une clause de la loi rend directement responsable le propriétaire d'équipement d'imprimerie du contenu de ce qui est imprimé sur son installation. Les propriétaires et les imprimeurs courent donc le risque de voir leur installation confisquée ou de se voir emprisonnés.

Les dirigeants des organismes de la presse turque - le Syndicat des journalistes (TGS) et les associations des journalistes d'Istanbul et d'Ankara - se sont efforcés de proposer des amendements à ces lois. Le texte original a effectivement été amendé sur neuf points spécifiques, mais c'était à peine une opération de maquillage.

Le Syndicat des journalistes turcs (TGS), affilié à

la FIJ, fonctionne sous des restrictions très strictes, imposées au moment du coup d'état de septembre 1980 et concernant toute activité syndicale. Aucune activité ou déclaration n'est permise, si elle est considérée un tant soit peu politique par les autorités militaires. Elle conduirait immédiatement à l'interdiction pure et simple du syndicat.

Les dirigeants du TGS confirment cependant leur désir de rester au sein de la FIJ et espèrent être en mesure d'envoyer une représentation aux prochaines réunions de la Fédération, dont le Congrès mondial en juin 1984.

#### PURGES DANS LES UNIVERSITES

En dépit du "retour à la démocratie", le Conseil de l'Enseignement supérieur (YOK) qui est rattaché à la présidence de la République, poursuit son opération d'épuration dans les universités. Pour le seul mois de novembre, YOK a congédié 27 professeurs de l'Université d'Ankara, 12 de l'Université Gazi (Ankara) et 10 de l'Université de l'Egée. De plus, 67 professeurs des universités d'Istanbul, de l'Egée, d'Uludag (Bursa) et d'Ankara ont été transférés dans d'autres universités dans le cadre du système de rotation.

En signe de protestation contre ces pratiques, deux professeurs ont démissionné de leurs postes aux universités d'Ankara et d'Istanbul.

En raison de ces purges, les universités turques souffrent d'une pénurie d'éléments compétents au sein de leur corps enseignant. YOK a déclaré que, afin de pourvoir aux postes vacants, il comptait engager des professeurs d'universités étrangères. Un nouveau décret gouvernemental paru au Journal officiel le 1er novembre, autorise YOK à leur payer des appointements six fois plus élevés que ceux des professeurs turcs.

#### TERREUR A L'ETRANGER

Le 22 novembre, le gouvernement turc a rendu public une nouvelle liste comprenant les noms de 17 ressortissants turcs vivant à l'étranger, qui sont accusés de mener des activités allant à l'encontre des intérêts de l'Etat turc.

Dans le communiqué il était annoncé que, si elles ne rentraient pas en Turquie pour se livrer aux autorités militaires, ces personnes seraient privées de la nationalité turque.

Le 13 novembre, le directeur général de l'administration de police a annoncé qu'un nouveau répertoire comprenant les noms de 11,487 étrangers, avait été distribué à tous les points de passage aux frontières. Tous ces étrangers sont accusés de mener des activités hostiles à la Turquie. Le directeur général a précisé que s'ils entraient en Turquie, ils pourraient nuire à l'ordre public. Antérieurement, 3.117 des 11.487 avaient déjà été expulsés de Turquie sous ce prétexte. Quant aux 8.370 autres, ils ont pour la première fois été inclus dans la liste des "étrangers dangereux". Parmi ceux-ci figurent également les ressortissants turcs qui avaient été privés de la nationalité turque depuis le coup d'Etat militaire.

Selon une autre déclaration émanant de la même administration, le nombre total des citoyens turcs dont le droit de voyager à l'étranger a été suspendu, a été réduit de 500.000 à 250.000 à la suite de la révision des registres. Les ordinateurs installés aux points de contrôle ont été alimentés avec les noms et identités de ces 250.000 personnes. Ceux qui ont recouvré le droit de voyager sont, pour la plupart, des personnes en retard de paiement de leurs impôts qui bénéficient des modifications intervenues dans la législation fiscale. Alors que, jusqu'à présent, l'ensemble des per-



sonnes en retard de paiement de leurs impôts étaient frappés de l'interdiction de voyager à l'étranger, la nouvelle législation prévoit cette interdiction à l'encontre de ceux qui sont redevables au fisc de plus de 250.000 TL.

### PRESSIONS SUR LES ENSEIGNANTS

Les autorités turques ont lancé une chasse à l'enseignant turc en Europe. Le ministre turc de l'Éducation nationale Hasan Saglam avait déclaré en 1982 que "tous les enseignants turcs qui ont été engagés en RFA par les Länder sont surveillés. Une instruction a été ouverte contre 253 d'entre eux. Notre objectif consiste à faire venir des enseignants de Turquie pour remplacer ceux qui ont été engagés."

Depuis lors, dans les émissions radio destinées aux Turcs, produites par la WDR à Cologne, on diffuse des listes de noms de personnes recherchées par le régime au titre d'"ennemis de l'État".

Le couple Ali et Cemile Dagdeviren qui travaillent depuis 10 ans comme enseignants à Dortmund, ont protesté contre l'émission du 30 juillet 1983, pendant laquelle leur nom a été cité en même temps que celui de 12 autres personnes.

M. Dieter Thoma, rédacteur en chef a déclaré au *Kölnischer Stadt-Anzeiger* du 15 novembre: "Jusqu'à présent, nous avons rendu public une centaine de noms. Parmi les personnes citées il y en a beaucoup - et ils n'ont presque jamais été sommés personnellement de retourner en Turquie - qui nous ont téléphoné ou écrit pour nous remercier, vu que c'est seulement grâce à nos informations qu'ils ont été avertis."

Quant aux Dagdeviren, ils disent: "Parmi les parents des enfants turcs auxquels nous donnons cours, certains ont depuis lors à notre égard une attitude de méfiance et de rejet. Souvent, nous nous apercevons qu'ils ont des préjugés à notre égard, à cause du fait que notre nom a été cité en même temps que celui d'un criminel connu."

### EXTRADITION DE TURCS

L'expulsion d'une famille turque d'origine *Yezidi* habitant à Altwarmbüchen près de Hannover, qui s'est faite dans des circonstances violentes sur ordre du Tribunal administratif, a fait beaucoup de bruit à Hannover et a provoqué une vague d'indignation. Ont été expulsés sans avertissement préalable l'épouse, âgée de 49 ans, ses cinq enfants mineurs et son fils sourd-

muet de 23 ans. Le père, un ouvrier du Bâtiment, âgé de 46 ans, est en fuite.

Les *Yezidis* sont une secte chrétienne vivant parmi les Kurdes; selon les dires de cette famille expulsée, les membres de cette secte seraient persécutés aussi bien par les Kurdes musulmans que par les Turcs.

D'après le quotidien *Kölnischer Stadt-Anzeiger* du 15 novembre, le père était venu en RFA en 1970, suivi de sa famille en 1980. Déjà au moment de son arrivée, toutes les demandes d'asile du père avaient été rejetées par les autorités de Zirndorf, compétentes pour les questions relatives aux étrangers.

Peu après 5 heures du matin, les policiers cernèrent la maison et emmenèrent aussitôt les membres de la famille Tokul à l'aéroport à destination d'Istanbul.

Environ 200 habitants de Altwarmbüchen avaient adressé une pétition aux autorités allemandes, demandant que cette famille ne soit pas expulsée, vu qu'elle risquait d'être arrêtée et torturée lors de son retour en Turquie.

Dix jours plus tard, cinq ressortissants turcs, candidats au statut de réfugié politique, ont été expulsés de Darmstadt, sur décision du tribunal administratif de la région.

A Hambourg, un travailleur turc qui avait travaillé depuis 20 ans en RFA, a été extradé le 23 novembre pour être resté plus de 3 mois dans son pays d'origine, où il s'était rendu pour régler certains problèmes relatifs à l'assurance sociale. Là-bas, il avait été forcé de rester huit mois à cause du diabète dont il souffre.

Le 8 novembre, la Chambre de mise en accusation de Saint-Etienne, en France, a émis un avis défavorable à la demande d'extradition parvenue d'Ankara contre un activiste d'extrême-droite, Yalman Uçler, poursuivi en Turquie pour le meurtre d'un militant de gauche. Par ailleurs, le 20 octobre, la cour d'appel de Dijon avait émis un avis favorable à l'extradition de Hüseyin Aker, militant syndicaliste turc qui bénéficie pourtant du statut de réfugié politique.

D'autre part, la police française a extradé, en octobre 1983, 44 travailleurs turcs considérés comme "clandestins".

### SOLIDARITE GRECQUE

D'après le journal grec *Eleftherotypia* du 23 novembre, l'Assemblée générale de la Société des Migrants en scène grecs a décidé de verser 20.000 drachmes aux réfugiés politiques turcs et kurdes qui se trouvent actuellement en Grèce.

### IMMIGRATION

4.11, à Münchberg, RFA, le restaurant exploité par le ressortissant turc Nusret Mahmut a été incendié pendant la nuit et les corps de deux ressortissants turcs, identifiés comme Mehmet et Semsettin, ont été retrouvés calcinés dans les décombres. Une maison et une discothèque situés à proximité du restaurant ont également été détruits par suite de ce forfait commis par des inconnus.

5.11, à Koblenz, RFA, un jeune turc de 18 ans, Necati Tanis, a été retrouvé suicidé dans sa cellule à la suite de sa condamnation à 18 ans de prison pour cambriolage. Sa famille affirme qu'il n'y aurait aucune preuve à charge de Tanis et qu'il aurait été torturé par la police.

6.11, à Düsseldorf, une femme turque de 41 ans s'est suicidée par le feu, suite à une dépression nerveuse.

24.11, à Berlin, une jeune fille turque de 11 ans, Yelda Oguz, a été tabassée violemment par un jeune allemand raciste, alors qu'elle était sur le chemin de l'école.

L'hebdomadaire allemand *Stern* a signalé que le nombre de sympathisants du mouvement anti-turc augmente fortement parmi les étudiants de l'enseignement secondaire. D'après ce magazine, les murs de plusieurs écoles seraient couverts de graffitis hostiles aux Turcs tels que "Vive Hitler, Mort aux Turcs".

Le 12 novembre, à Francfort, RFA, une centaine de néo-Nazis ont manifesté dans les rues de la ville en criant "Turcs, dehors!", "Ici, C'est l'Allemagne, Non aux Turcs".

### L'OPPOSITION AU PROJET GOL

En Belgique, les réactions et les prises de position contre le projet de loi Gol sur l'immigration se sont multipliées, tandis que la grève de la faim se poursuivait dans les universités de Louvain-la-Neuve, Namur, Charleroi, Bruxelles, Liège, Mons et à l'Institut Frans Fischer de Schaerbeek (Bruxelles).

La grève de la faim est soutenue par plusieurs organisations belges qui sont regroupées dans la "Coordination nationale contre la violation des droits des immigrés et qui s'opposent: - à la limitation du regroupement familial pour les immigrés et à sa suppression pour les étudiants étrangers;

- aux nouvelles mesures d'éloignement et à la suppression des voies de recours qu'elles entraîneront pour les étudiants;

- à la limitation de l'aide sociale pour les étrangers en situation illégale, qui ne pourront plus bénéficier de d'une aide se limitant à l'aide matérielle et médicale nécessaire pour assurer leur subsistance;

- aux refus d'inscription dans les communes et à la possibilité qui sera laissée au Ministre de la Justice d'interdire aux étrangers de séjourner ou de s'établir dans certaines communes.

Alors que plusieurs manifestations et meetings se déroulaient à Bruxelles et dans les autres villes de Belgique, la Coordination nationale a décidé d'organiser une manifestation au niveau national le 22 janvier 1984 dans la capitale, avant que le projet de loi ne soit voté au Parlement.